



PANORAMA

STATISTIQUE

EMPLOI ET FORMATION

PROFESSIONNELLE

Branche des commerces de gros

SYNTHESE

Ce Panorama a été réalisé à
la demande de l'observatoire
de la branche

OBSERVATOIRE
AKTO



Exercice
2024

Editorial

Dans un contexte économique marqué par une contraction des prix et des volumes, le secteur du commerce de gros traverse une période de mutation. En 2025, les prix des marchandises ont reculé de 1,4 %. En 2023, ils avaient augmenté de 3,8 %. Cette baisse a entraîné une diminution équivalente de la valeur des ventes. Certains segments résistent : les produits alimentaires, pharmaceutiques ou les intermédiaires portés par les centrales d'achat. Mais la majorité des sous-secteurs enregistrent un repli. Au sein de la branche des commerces de gros, le chiffre d'affaires recule de 0,5 %.

Pourtant, le nombre de salariés continue de croître (+3,2 %). Cela témoigne d'une dynamique sociale forte. Côté recrutement, les intentions d'embauche pour 2025 sont en baisse (-15 %), suivant la tendance nationale (-13 %).

Les offres d'emploi collectées par France Travail diminuent moins que la moyenne nationale en 2024. La part des projets jugés difficiles reste inférieure à celle observée tous secteurs confondus (47,6 % contre 50,1 %). L'alternance reste dynamique dans la branche, avec plus de 14 000 apprentis recrutés sur l'année.

Dans ce contexte, la branche des commerces de gros réaffirme son engagement. Elle agit pour le développement durable, l'attractivité et la montée en compétences. Elle construit des outils concrets pour accompagner les entreprises dans leur transformation.

Parmi les initiatives phares, la branche a piloté une démarche RSE exemplaire. Elle a ciblé un secteur pilote : la distribution professionnelle du second œuvre du bâtiment et de l'industrie. Ce choix stratégique a permis d'expérimenter et de structurer une démarche adaptée. Il répond aux mutations induites par la rénovation énergétique et la transition numérique.

➔ [Voir les outils proposés par AKTO.](#)

En cohérence avec cette démarche, une étude sur le verdissement des flottes a été publiée en 2024. Elle identifie des leviers d'accompagnement pour les entreprises : sensibilisation, montée en compétence, et élaboration de stratégies adaptées.

L'attractivité du secteur est également une priorité. La branche propose différents outils : une plaquette de présentation du secteur, des fiches et des vidéos métiers. Des visites immersives en 360° sont utilisées lors de salons, dans les missions locales et les écoles de la deuxième chance.

Un partenariat national avec les missions locales permet de déployer ces outils dans toutes les régions. Une attention particulière est portée à l'inclusion des publics éloignés de l'emploi, notamment en situation de handicap. Un diagnostic sectoriel est en cours avec l'AGEFIPH pour mieux accompagner les entreprises dans l'intégration de ces publics.

Enfin, pour la deuxième année consécutive, la branche renouvelle son soutien à Apprentiscène. Grâce au théâtre comportemental, 40 apprentis ont valorisé les métiers du secteur. Les saynètes théâtrales qu'ils ont présentées ont touché plus de 13 000 spectateurs.

Dans un environnement économique incertain, la branche des commerces de gros fait preuve de résilience et d'innovation. Elle poursuit son engagement pour un secteur plus durable, plus inclusif et plus attractif.

Luc Van Ryssel
Président

Jean-Marie ARGENCE
Vice-Président

Les entreprises dans la branche

Les entreprises



29 439

Entreprises

+3,5%

Evol. 2023/2024

45 600

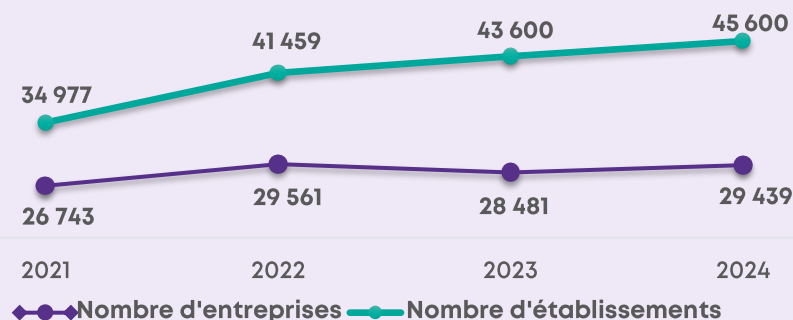
Etablissements

+4,5%

Evol. 2023/2024

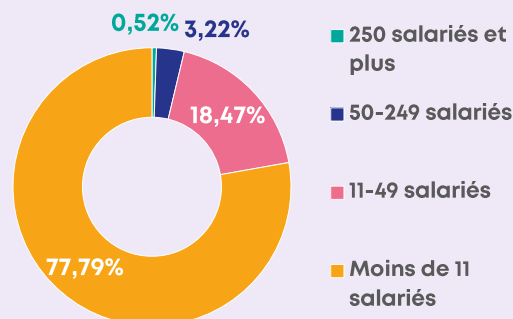
- L'Ile-de-France concentre près d'un tiers des entreprises (31,2%) alors qu'elle réunit 18,7% de la population française.
- L'Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région avec une forte densité d'entreprises, totalisant 13,6% d'entre eux et réunit 12,5% de la population française.

Evolution du nombre d'entreprises et d'établissements dans la branche



- En diminution entre 2022 et 2023 (-4%), le nombre d'entreprises dans la branche repart à la hausse en 2024 (+3,5%), pour s'élever à 29 439 unités.
- L'augmentation du nombre d'établissements enregistrée entre 2022 et 2023 se poursuit en 2024 : +4,5% à un an d'intervalle.
- Le nombre moyen d'établissements par entreprise ne change pas et se stabilise à 1,5 en 2024.
- Près de 80% des entreprises emploient moins de 11 salariés (77,79% précisément).

Répartition des entreprises selon leur taille



- Les entreprises de la branche sont classées par famille d'activité : alimentaire, non alimentaire ou interindustrielle. Plus de la moitié (54,9%) fait partie de la famille interindustrielle, 28,7% de la famille non alimentaire et 16,4% de la famille alimentaire.
- Les trois familles regroupent chacune plus de 80% d'établissements de petite taille (moins de 20 salariés). Toutefois, le volume et la part des établissements de plus de 20 salariés ne cessent d'augmenter depuis 2014, pour atteindre 11% des établissements en 2024, une augmentation de 4,5 points en 10 ans.
- Un tiers des entreprises a été créé au cours des dix dernières années. Leur ancienneté varie selon leur famille d'appartenance, mais encore plus nettement selon leur taille : 43,5% des entreprises de 250 salariés et plus ont au moins 40 ans, contre seulement 8 % des TPE.

Sources : Enquête Xerfi Specific, Bilan Démographique de l'INSEE et France Compétences

Les données économiques de la branche

Chiffre d'affaires

Données estimées

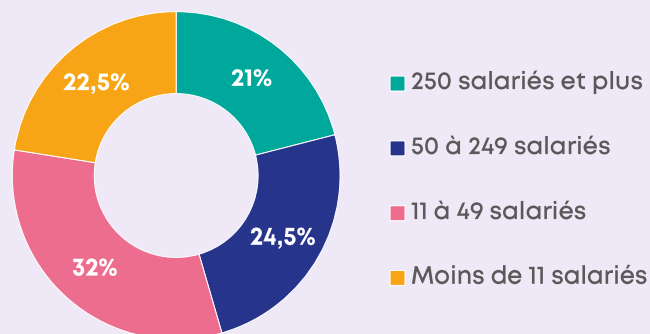


197,8
Md€
CA HT

-0,5%
Evol. 2023/2024

- Le chiffre d'affaires de la branche en 2024 est estimé à près de 198 milliards d'euros, marquant une légère baisse de 0,5% par rapport à 2023 (à périmètre constant).
- Les entreprises du secteur alimentaire (+2,5%) et non alimentaire (1%) enregistre une croissance à un an d'intervalle, tandis que le secteur interindustriel enregistre une baisse notable (-2,5%). La dynamique positive se retrouve également dans les entreprises de 250 salariés et plus, les seules à afficher une progression (+1%) parmi les différentes tailles d'entreprises de la profession.

Répartition du chiffre d'affaires selon la taille des entreprises



- Un peu moins de 50% du chiffre d'affaires de la branche est généré par les entreprises de plus de 50 salariés. Les entreprises de taille intermédiaire (entre 11 et 49 salariés) en réalisent à elles seules près d'un tiers.

- En 2024, plus de la moitié du chiffre d'affaires de la branche provient du secteur interindustriel (51,5%).
- Les secteurs alimentaire (26,5%) et non alimentaire (22%) représentent respectivement un quart et un cinquième du chiffre d'affaires total.
- Cette répartition met en évidence le poids économique majeur de l'interindustriel par rapport aux autres familles d'activité.
- Comparé à 2023, la répartition du chiffre d'affaires de la branche selon les familles d'activité est restée stable.

Répartition du chiffre d'affaires selon les familles d'activité

Activité	2024
Non alimentaire	22%
Alimentaire	26,5%
Interindustrielle	51,5%
Ensemble	100%

Sources : Enquête Xerfi Specific

Les emplois au 31-12-2024 et les conditions de travail

Les salariés et les emplois



403 185

Salariés au
31-12-2024

+3,2%

Evol. 2023/2024

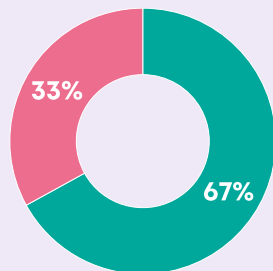
42 ans

Age moyen

8,5 ans

Ancienneté
moyenne

Répartition des salariés selon leur sexe



■ Hommes

■ Femmes

Ancienneté moyenne selon le sexe



Age moyen selon le sexe



- Après une baisse marquée de l'ancienneté moyenne entre 2022 et 2023, celle-ci repart à la hausse en 2024, atteignant 8,5 ans, soit son plus haut niveau depuis 2022.

- L'âge moyen des salariés du secteur est de 42 ans, un chiffre stable depuis 2018, oscillant entre 41,5 ans pour les femmes et 42 ans pour les hommes.

- En 2024, 18% des salariés ont plus de 55 ans.



13 100

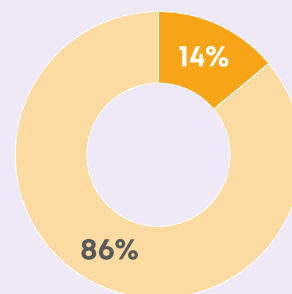
Salariés en
situation de
handicap en
2024

3,2%

Part des
salariés en
situation de
handicap

- Le nombre de salariés de la branche s'est renforcé de 3,2% entre 2023 et 2024.
- Les hommes constituent la majorité (67%) des salariés présents fin 2024 au sein de la branche.
- Les entreprises de la famille non alimentaire rassemblent plus de femmes que la moyenne (43% contre 33% en moyenne).

Répartition des travailleurs en situation de handicap



■ Salariés recrutés en 2024

■ Salariés déjà présents dans l'entreprise

- La part des salariés en situation de handicap progresse par rapport à l'année précédente (3,2% contre 2,1%).

- 13 100 salariés en situation de handicap travaillent dans la branche, dont 14% ont été recrutés au cours de l'année 2024.

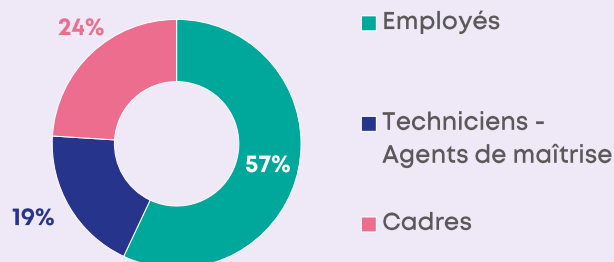
Sources : Enquête Xerfi Specific

Les emplois au 31-12-2024 et les conditions de travail

Les salariés et les emplois

- Les employés représentent toujours une nette majorité des salariés (57%), bien que leur poids se soit légèrement réduit au cours de la dernière décennie au profit des cadres (24%) et techniciens-agents de maîtrise (19%).
- Les femmes sont surreprésentées au sein des emplois administratifs (32,5% contre seulement 5% d'hommes).

Répartition des salariés selon leur catégorie professionnelle au 31-12-2024



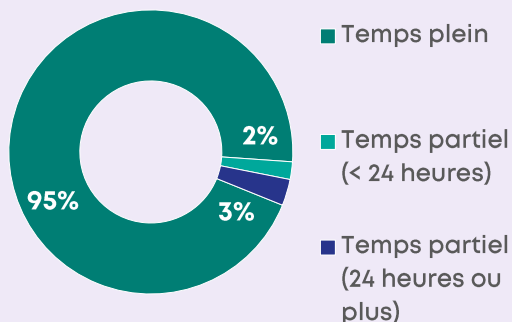
30%

Part des entreprises qui ont eu recours aux heures supplémentaires en 2024

36,5%

Part des salariés concernés par les heures supplémentaires en 2024

Répartition des salariés selon la durée des contrats



- 95% des salariés occupent un poste à temps plein fin 2024.
- La part des salariés à temps partiel est restée quasiment stable, oscillant entre 3% et 4% au cours de la dernière décennie.
- Les hommes et les femmes occupent un emploi à temps partiel ou à temps plein dans des proportions différentes (2% pour les hommes contre 10,5% des femmes). Plus la taille de l'entreprise est grande, moins elle recourt au temps partiel : moins de 3% des effectifs des entreprises de plus de 50 salariés sont à temps partiel, contre 11% au sein des TPE.

- Les salariés du secteur alimentaire sont les plus concernés par les heures supplémentaires (54%), avec un volume moyen de 79 heures par an.
- La pratique est plus répandue dans les grandes entreprises (62% des salariés concernés dans celles de 250 salariés et plus) et touche davantage les hommes (42% contre 25% des femmes).
- Ce sont les employés qui effectuent le plus aux heures supplémentaires (47%), bien que les cadres effectuent en moyenne un nombre d'heures plus élevé (107 h/an).

Sources : Enquête Xerfi Specific

Les emplois en 2024 et les conditions de travail

Les salariés et les emplois



-1,5 point

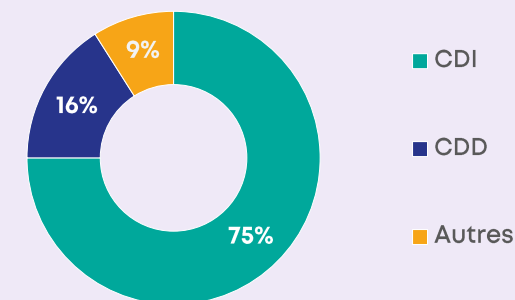
Solde
embauche-départ
(à périmètre constant)

9 600

Salariés on bénéficié
d'une promotion en 2024

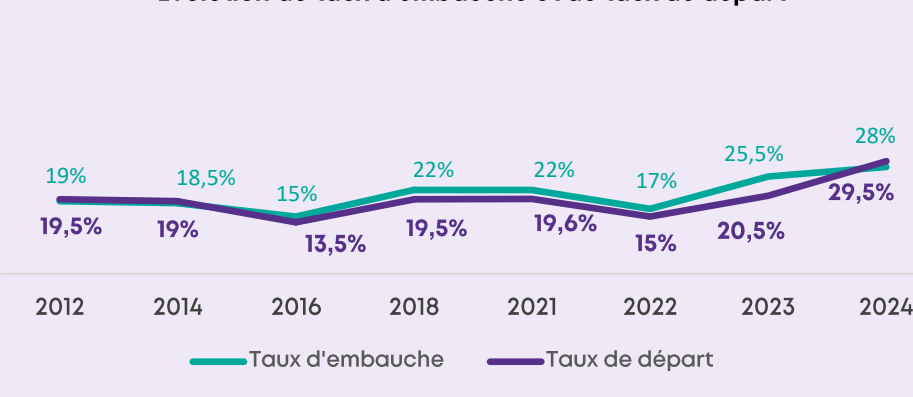
- En 2024, les CDD et autres contrats (contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage, contrats aidés...) représentent 25% des contrats signés, contre 28% l'année précédente.
- 75% des embauches sont à durée indéterminée, près d'une embauche sur 10 concerne une alternance dans la branche en 2024.
- La part des CDD parmi les embauches a baissé au cours des quatre dernières années. En 2024, les CDD représentent seulement 16% des contrats signés contre 28% en 2021.

Répartition des embauches selon les contrats



- Un nombre plus important de départs : le taux d'embauche a atteint 28%, tandis que le taux de départ était de 29,5%, soit une différence nette d'1,5 point.
- À périmètre constant, 112 250 salariés ont été embauchés au cours de l'année 2024.
- Le taux de rotation du personnel est le plus élevé dans les entreprises de moins de 11 salariés, en raison de taux d'embauche et de départ plus importants que dans les autres strates.

Evolution du taux d'embauche et du taux de départ



- Le nombre moyen de jours d'absence par salarié a légèrement augmenté en 2024, pour s'établir à 14 jours, contre 13 jours en 2023.
- En 2024, 65,5% des jours d'absence sont imputables aux maladies, 11,5% à des accidents du travail et 11% la maternité/paternité/adoption. Les absences non justifiées sont relativement stables et pèsent pour 3% des jours d'absence en 2024 (contre 2,5% en 2023).

Sources : Enquête Xerfi Specific

La formation

Contrats d'alternance



15 128

Contrats en alternance en 2024 (dont 14 135 contrats d'apprentissage)



17 ans

Age moyen des salariés recrutés en contrat d'apprentissage



874

heures de formation en moyenne par contrat d'apprentissage



32 ans

Age moyen des salariés recrutés en contrat de professionnalisation



402

heures de formation en moyenne par contrat de professionnalisation

Formation tuteur



179

stagiaires ont bénéficié d'une prise en charge sur le dispositif tuteur en 2024



21%

Part des salariés de 50 ans et plus parmi ceux formés à la fonction de tuteur



10

heures de formation en moyenne par stagiaire en 2024



3 907

Nombre de tuteurs formés ces 10 dernières années dans la branche

POEC



28

stagiaires concernés par le dispositif POEC

Sources : Akto

La formation

ProA



34

stagiaires concernés par la ProA dans la branche en 2024

PDC



32 250

stagiaires concernés par le PDC-50 en 2024

FNE



4 138

stagiaires ont bénéficié du dispositif FNE en 2024



4 612

stagiaires concernés par les actions collectives



29

heures de formation en moyenne



19 627

stagiaires ont bénéficié du PDC au titre de versements volontaires



63%

Part des bénéficiaires issus d'entreprises de 50 salariés et plus

En 2024, 60 661 stagiaires bénéficient de formations financées par AKTO, 94 300 salariés sont formés par leurs entreprises sur 6 930 000 heures

Sources : Akto, enquête

Réalisé par :

Simon CANTAREL
Pôle Observatoires
et Certifications, AKTO

Et :

